

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 23 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**25 présents + 2 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU (*arrivé en cours de séance*), Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

**2 pouvoirs :**

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

**Excusés :** Frédérique DAMBRINE, Lucette ROCHER

**Gérard GIRET a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 17 mars

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Acquisition de parcelle ZAE de la Pointe du Renard à Airvault**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la propriété des personnes publiques,
- Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques de la Vienne n° 2020-79005V0510 du 20 février 2020

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De donner son accord à l'acquisition :
  - Parcelle cadastrée 000 ZI 174 d'une contenance de 5 000 m<sup>2</sup> située à La Pointe du Renard 79600 AIRVAULT
  - Montant de 75 000 € TTC
- ✓ De confier la rédaction de l'acte à l'étude notariale Roy Cagniard, notaires à Airvault.
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 23 mars 2021  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210331-318-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-03-2021

Publication le : 31-03-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48